

# **La Résolution du**

## **V<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale syndicale**

### **Alma Mater**

Réuni les 10 et 11 mai dernier à Sinaïa, le V<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale syndicale Alma Mater a constaté ce qui suit :

1. La nécessité immédiate que l'on procède à la modification de la Loi no 1/2011 – la Loi de l'éducation nationale ;
2. Une incertitude complète concernant les allocations budgétaires annuelles dans les universités et les instituts de recherche en raison du sous-financement chronique de l'éducation et de la recherche en Roumanie ;
3. Le défaut de financement budgétaire en vue de la mise en application des arrêts exécutoires et irrévocables dans l'espèce de la Loi 221/2008, au profit des syndicats affiliés à la F.N.S. Alma Mater ;
4. Le défaut de volonté transparente de certains rectorats pour réussir le dialogue partenarial avec le syndicat local ;
5. La non-attractivité de la profession d'enseignant pour les jeunes diplômés de haut niveau ;
6. La tendance de plus en plus marquée de la Commission européenne à mettre l'éducation et la recherche au service de l'économie de marché.

En considération de tout cela, le Congrès assigne en toute priorité au futur Bureau exécutif de la F.N.S. Alma Mater les tâches suivantes :

1. Une coopération suivie avec les syndicats du secondaire pour la mise en place, d'un commun accord, d'une meilleure législation portant sur l'éducation et la rétribution dans le domaine ;
2. La mise en place du financement par cycles d'études à partir de l'année universitaire 2013-2014, ainsi que le rétablissement du bonus doctorat ;
3. L'entame de négociations qui aboutissent à un Accord social sur l'éducation et dont il faudrait que la nouvelle Constitution se porte garante ;

4. Le resserrement des contacts avec les syndicats du réseau national pour une relation suivie avec le Bureau exécutif de la F.N.S. Alma Mater et les rectorats concernés;
5. Une transparence accrue en matière de financement des universités dans leur relation avec le ministère de l'Éducation nationale ainsi que la garantie d'un montant du PIB stipulé par la loi, à raison de 6% pour l'éducation et de 1% pour la recherche ;
6. La modification de la Loi 62/2011 portant Dialogue social, en vue d'une meilleure visibilité des droits syndicaux ;
7. La mise en place d'un régime de retraites sociales de nature à assurer une vie décente en fin de carrière ;
8. Le déblocage des soldes de fin d'année dans les universités et leur report dans le budget de l'année suivante ;
9. Le dégel des postes dans les universités, les unités de recherche et les bibliothèques universitaires ;
10. L'augmentation du nombre de places d'études budgétisées ;
11. La reconversion de certains postes non-enseignants en postes enseignants auxiliaires et la non-inclusion de la prime d'ancienneté dans le salaire basique ;
12. L'appui aux actions initiées au niveau européen par le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE/ETUCE).

F.N.S. Alma Mater  
Le président,  
Anton HADĀR